

Bonfol enfin libéré de ses déchets :

**Conférence de presse du 2 septembre 2016**

## Bref témoignages des Ministres de l'environnement

<b>François Mertenat</b>  Ministre de l'environnement de 1978 à 1993	<b><i>François Mertenat, durant votre mandat, il n'était pas question, du moins pas publiquement, d'excaver les déchets de la DIB. Cette décharge était-elle néanmoins une préoccupation pour l'Autorité cantonale ?</i></b>	« Durant cette période, la priorité a été dévolue au soutien des communes pour l'épuration des eaux et la modernisation des réseaux d'alimentation en eau potable. Quant à la décharge de Bonfol, projet communal d'abord, le Canton n'avait à l'époque pas les moyens légaux de s'y opposer. Il a pu toutefois contenir les vellétés d'extension du périmètre initial voulus par la chimie bâloise. Cela correspondait aussi aux vœux des communes françaises limitrophes, comme Pfetterhouse, qui craignaient à terme, et sans doute avec raison, une contamination de leurs sous-sols. »
<b>Pierre Kohler</b>  Ministre de l'environnement de 1993 à 2002	<b><i>Pierre Kohler, quel a été l'élément déterminant pour prendre votre initiative et vous est-il arrivé d'avoir des doutes ?</i></b>	« A mon arrivée au Gouvernement, lorsque j'ai appris l'existence de la décharge chimique de Bonfol et les risques qu'elle représentait, j'ai demandé à mes services de prendre les mesures nécessaires à son assainissement. Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les sites pollués en 1998 et l'appui du directeur de l'Office fédéral de l'environnement Philippe Roch, j'avais enfin les outils légaux pour obliger la Chimie bâloise à assainir cette bombe à retardement. Je n'ai jamais douté un seul instant que le Gouvernement jurassien puisse imposer cet assainissement puisque nous avons démontré la faisabilité technique d'une telle entreprise. Je suis fier d'avoir initié ce projet hors norme, sans qu'il n'en coûte à la collectivité jurassienne. »
<b>Laurent Schaffter</b>  Ministre de l'environnement de 2002 à 2010	<b><i>Laurent Schaffter, votre mandat a été marqué par la question du financement de l'assainissement. Quel regard portez-vous sur la position adoptée à l'époque par la bci ?</i></b>	« L'accord cadre de 2000 conclu entre le Canton et la BCI était trop imprécis sur la question du financement. En cas de répartition des coûts dans le cadre des dispositions légales, procédure réclamée par la BCI, Bonfol aurait en effet pu se voir présenter une facture de plus de 50 millions de francs. Il était hors de question de poursuivre cet assainissement sans l'assurance que les collectivités jurassiennes ne seraient pas impliquées dans le financement, Ce fut l'enjeu du bras de fer remporté par le Canton. L'accord de 2005 a garanti au Canton et à la commune de Bonfol que les coûts susceptibles de leur être mis à charge seraient payés par la BCI. Le processus d'assainissement pouvait alors se poursuivre. »

<p><b>Philippe Receveur</b></p> <p>Ministre de l'environnement de 2010 à 2015</p>	<p><b><i>Philippe Receveur, comment avez-vous perçu vos interlocuteurs de la bci durant votre mandat. Comment qualifieriez-vous la manière dont le dossier a évolué ?</i></b></p>	<p>« A Bonfol, le Canton du Jura aura apporté une contribution majeure aux processus d'assainissement de sites de déchets spéciaux, reconnue par la Confédération. Nous n'avions aucune expérience ni aucun standard sur lesquels nous appuyer. Rétrospectivement, il apparaît aux yeux de tous que nous avons agi juste, dans l'intérêt de l'environnement et des générations futures. Exigence, rigueur et transparence ont permis un partenariat sans précédent. Pour sa part, l'Etat du Jura a joué son rôle de manière exemplaire face à un acteur économique de dimension mondiale qu'il eût été plus confortable de ne pas déranger. Je suis fier d'avoir pu y contribuer avec l'appui de collaboratrices et de collaborateurs de premier plan. »</p>
<p><b>David Eray</b></p> <p>Ministre de l'environnement dès 2015</p>	<p><b><i>David Eray, la fin de l'excavation des déchets de la DIB constitue un tournant majeur dans ce dossier. L'opération n'est pas terminée pour autant. Quels enjeux reste-t-il ?</i></b></p>	<p>« Il reste principalement trois enjeux. Premièrement, nous devons nous assurer qu'il n'y a plus aucun risque de contamination dans le périmètre de la DIB. Ensuite, il conviendra de statuer sur l'affectation future du site de la décharge. Et troisièmement, nous devons encore mener à bien la question de la répartition des coûts de cet assainissement. Je rappelle qu'en vertu de la Convention de décembre 2005 entre les entreprises chimiques bâloises (BCI) et le Canton du Jura, ni la Commune de Bonfol ni le canton du Jura ne participeront aux frais d'assainissement estimés à 380 millions de francs. Pour la Commune, le projet Escale Bonfol, qui vise à accroître la qualité de vie de la Commune et pérenniser son attrait touristique, représente certainement un enjeu clé au moment de tourner la page de la DIB. »</p>